

Ordonnance collective

OBJET Héparinisation des cathéters veineux centraux sans valve	ÉMETTEUR Direction des soins infirmiers et des services multidisciplinaires	EN VIGUEUR 2 avril 2013
RÉFÉRENCES À UN PROTOCOLE <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non TITRE DU PROTOCOLE	APPROUVÉE PAR Conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS Sud-Ouest-Verdun	DATE DE RÉVISION 17 mars 2015
PROFESSIONNELS HABILITÉS Infirmières		
PROGRAMMES VISÉS Santé physique, Hébergement, Services des personnes en perte d'autonomie (SPPA), Services Généraux		
EXIGENCES PROFESSIONNELLES : Aucune		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Administer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. Appliquer des techniques invasives selon une ordonnance.		
MÉDECIN RÉPONDANT Santé physique, Hébergement : le médecin traitant ou de garde CLSC de Verdun : Dr Ginette Gagné CLSC de St-Henri : Dr Danielle Fortin		

CLIENTÈLE OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Tous les usagers porteurs d'un cathéter veineux central **sans valve**, sauf les cas d'hémodialyse

INDICATION(S) ET CONDITIONS D'INITIATION

- Tous les usagers porteurs d'un cathéter veineux central sans valve.
 - À initier dès la prise en charge de l'usager, **en l'absence d'une ordonnance individuelle ou d'un protocole de l'hôpital référent.**

CONTRE-INDICATIONS

- Usager ayant un cathéter pour l'hémodialyse
- Allergie à l'héparine
- Thrombocytopénie induite à l'héparine
- Pincement du cathéter
- Occlusion du cathéter

- Infiltration ou extravasation de la solution dans les tissus avoisinants le cathéter central introduit par voie périphérique (CCIVP, PICC LINE) ou le cathéter à accès veineux sous-cutané (Port-A-Cath ou chambre implantable)

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Bris interne ou externe du cathéter
- Occlusion partielle ou totale
- Forte résistance
- Pincement du cathéter
- Déplacement du cathéter (migration ou sortie)
- Réaction cutanée de type allergique ou infectieux au site d'insertion du cathéter
- Réaction inflammatoire au-dessus du site d'insertion du CCIVP et le long du trajet dans la veine
- Saignement actif et important au site d'insertion du cathéter
- Douleur à la palpation

DIRECTIVES DE L'INFIRMIÈRE

- Se référer aux méthodes de soins informatisées suivantes de l'AQESSS pour la technique :
 - « Soins et entretien des cathéters veineux centraux »
 - « Irrigation et héparinisation d'un CCIVP (PICC line) »
 - « Irrigation et héparinisation d'un cathéter veineux central non tunnelisé (percutané) »
 - « Irrigation et héparinisation d'un cathéter veineux central tunnelisé (longue durée) »
 - « Irrigation et héparinisation d'un cathéter à accès veineux sous-cutané (Port-A-Cath ou chambre implantable) »
- Procéder à l'irrigation selon les techniques de turbulence et de pression positive.
- Procéder à l'héparinisation en utilisant la concentration et le nombre d'unités d'héparine selon le type de cathéter selon le tableau : Solutions, quantités et fréquences.
- Pour les infirmières en communauté, si l'usager n'a pas d'ordonnance pour l'héparine, remplir le formulaire de liaison.

Tableau : Solutions, quantités et fréquences

IRRIGATION AVEC NaCl 0,9% ET HÉPARINISATION SELON LE TYPE DE CATHÉTER			
TYPES DE CATHÉTERS	IRRIGATION AVEC NaCl 0,9%	HÉPARINE	FRÉQUENCE
Cathéter : <u>sans</u> valve : Broviac, Hickman, Leonard et CCIVP	10 ml/voie	SERINGUES PRÉ-REPLIES D'HÉPARINE	q 24 heures
		HEPARINE LOCK FLUSH SOLUTION (BD) 10 UNITÉS/ML (SERINGUE DE 5ML= 50 UNITÉS) 5ml/voie	
		CONCENTRATION DE L'HÉPARINE : 100 UNITÉS/ML <i>(TOUJOURS PRIVILÉGIER LA CONCENTRATION 10 UNITÉS/ML)</i>	
		0,5 ml d'héparine dilué avec 4,5 ml de NaCl pour un total de 5 ml par voie	
		CONCENTRATION DE L'HÉPARINE : 10 UNITÉS/ML 5ml/voie	
Cathéter à accès veineux sous-cutané AVSC (chambre implantable, port-a-cath) <u>sans</u> valve	5 ml/voie	CONCENTRATION DE L'HÉPARINE : 100 UNITÉS/ML	q 4 semaines
		3 ml/voie (réservoir mince) 5 ml/voie (réservoir standard)	

SOURCES

AQESSS, Méthodes de soins informatisées : Site consulté en septembre 2014.

« Soins et entretien des cathéters centraux : tableau »

« Irrigation et héparinisation d'un CCIVP (PICC line) »

« Irrigation et héparinisation d'un cathéter à accès veineux sous-cutané (Port-A-Cath ou chambre implantable) »

« Irrigation et héparinisation d'un cathéter veineux central non tunnelisé (percutané) »

« Irrigation et héparinisation d'un cathéter veineux central tunnelisé (longue durée) »

PROCESSUS D'APPROBATION

ÉLABORATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE :	Date
Anne-Marie Denault, conseillère cadre en soins infirmiers	Décembre 2011
Suzanne Harbec, conseillère cadre en soins infirmiers	Décembre 2011
Émilie Bouchard, conseillère cadre en soins infirmiers	Avril 2012

ORDONNANCE COLLECTIVE VALIDÉE PAR	Date
Marie Corriveau, directrice des soins infirmiers et des services multidisciplinaires	9 janvier 2012
Comité de la pratique professionnelle, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	6 juin 2012
Comité de pharmacologie, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	17 janvier 2013
APPROUVÉE PAR :	
CMDP, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	2 avril 2013
SIGNÉE PAR :	
Dr Jacques Jobin, président du CMDP	28 avril 2013

ORDONNANCE COLLECTIVE (RESPONSABLE DE LA DERNIÈRE RÉVISION) :	Date
Anne-Marie Denault, conseillère cadre en soins infirmiers	Décembre 2014

ORDONNANCE COLLECTIVE (RÉVISION) VALIDÉE PAR	Date
Marie Corriveau, directrice des soins infirmiers et des services multidisciplinaires	2015-01-09
Comité de la pratique professionnelle, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	2015-02-18
Comité de pharmacologie, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	-----
APPROUVÉE PAR :	
CMDP, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	2015-03-17
SIGNÉE PAR :	
Dr Benoit Gailloux, président du CMDP, CSSS du Sud-Ouest-Verdun	2015-03-30

PERSONNES CONSULTÉES	Date
Dr Daphnée Handanos, Dr Dominique Langevin, Dr Sophie Ménard, Dr Myvan Nguyen et Dr Renée Sayegh Jones	2011-12-16
Micheline Viens Pharmacienne, Hôpital de Verdun	Mai 2012

TABLEAU DES VERSIONS ANTÉRIEURES :				
VERSION	ÉMETTEUR	APPROBATION	ENTRÉE EN VIGUEUR	ARCHIVÉE
DSI-OC-55	DSISM	CMDP	2013-04-02	DSISM

FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux
du Sud-Ouest-Verdun



SOV0180 v1

No de chambre		No de dossier	
Nom			
Prénom			
Date de naissance	No Assurance maladie	Sexe	Expiration
Début d'épisode	Installation	Méd. traitant	

DSI-OC-55 HÉPARINISATION DES CATHÉTERS VEINEUX CENTRAUX SANS VALVE

Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective

- Héparine 10 unités par ml (picc-line)
- Héparine 100 unités par ml (port-a-cath)

Ne rien inscrire dans la marge

Ne rien inscrire dans la marge

Renouvellement : _____ Particularités : _____

Nom et prénom de l'infirmière _____ Signature de l'infirmière _____

() - poste

No de permis de l'OIIQ _____ Téléphone infirmière _____

() - poste

Nom du médecin répondant _____ No de permis _____ Téléphone médecin _____

SECTION RÉSERVÉE AU PHARMACIEN

Nom du pharmacien _____ Signature _____ Date _____

Ordonnance collective disponible en ligne : www.sov.qc.ca section professionnels/pharmaciens

NoDossierIPL

Page 1 de 1